



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

2022/...

TRANSMIS LE 7-10-2022  
REÇU LE 7-10-2022  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 10-10-2022  
PUBLIÉ LE 10-10-2022  
EXÉCUTOIRE LE 10-10-2022

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°24

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/FINANCES - MISE EN ŒUVRE DU  
REVERSEMENT OBLIGATOIRE DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL PARISIS.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER

**ABSENTS (donnent pouvoir à) :**

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Françoise GONZALEZ : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Sophie FERREIRA : Sabrina FORTUNATO

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ

Maryem EL AMRANI : Jacques DUCROCQ

Mohamed BANNOU : Frédéric LÉPRON

Marion WERNER : Claire LE BERRE

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Océane USTASE : Florent BATIER.

#### Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



2022/...

Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Finances

Question n°24 du CM du 29/09/2022 P1/1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION n°24

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/FINANCES – MISE EN ŒUVRE DU REVERSEMENT OBLIGATOIRE DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL PARISIS.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.331-1 et L.331-2,  
**VU** l'article 109 de la loi de finances n°2021-1900 du 30 décembre 2021 pour 2022,  
**VU** l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, et notamment son article 12,  
**VU** les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis, notamment sa compétence en matière de développement économique,

**CONSIDÉRANT** que l'article 109 de la loi de finances pour 2022 rend obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement entre les communes membres et leur EPCI compte tenu de la charge des équipements publics assumés par chacune des collectivités concernées,

**CONSIDÉRANT** que la communauté d'agglomération du Val Parisis mène des interventions en matière de redynamisation des ZAE sur le territoire de la commune de Franconville,

**CONSIDÉRANT** que les autorisations d'urbanisme délivrées en ZAE ont aussi un impact sur les compétences de la commune de Franconville,

**CONSIDÉRANT** que les autres compétences de la communauté d'agglomération du Val Parisis font l'objet de modalités de financement spécifiques, notamment par le biais de taxes ou d'outils d'urbanisme ad hoc (redevances, PUP, etc...),

**CONSIDÉRANT** que les modalités de reversement du produit de la taxe d'aménagement sont déterminées par délibérations concordantes de la commune et de la communauté d'agglomération et doivent faire l'objet d'une convention,

**APRÈS** avis de la Commission Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité en date du 20 septembre 2022,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** le principe du reversement de 50% de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques (ZAE) à la communauté d'agglomération Val Parisis,

**Article 2 : PRECISE** que le reversement portera sur les recettes de taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activités économiques (ZAE) par la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Article 3 : APPROUVE** le projet de convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement perçue sur les ZAE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Article 4 : AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec la communauté d'agglomération du Val Parisis, leurs éventuels avenants ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**À l'unanimité des votants**

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Xavier MELKI**

**Maire de Franconville**

**Conseiller Régional D'Ile-De-France**

*Monsieur Melki  
Verbrugghe  
Le 10 octobre 2022*



**Acte à classer****DEL29092022Q24**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-10-07T06-12-32.00 ( MI240314205 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220929-DEL29092022Q24-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : INTERCOMMUNALITÉ/FINANCES-MISE EN OEUVRE DU REVERSEMENT OBLIGATOIRE DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL PARISIEN

Date de décision : 29/09/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.6. Contributions budgétaires  
7.6.2. aux E.P.C.I.

Acte : 24 PJ Convention CAVP-Ville relative au reversement de TA.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

24 PJ Convention CAVP-Ville relative au reversement de TA.PDF Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/22 à 06:12

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 07/10/22 à 06:12

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 07/10/22 à 06:18

